

## La recherche agricole en Algérie

Kellou R.

*in*

Casas J. (ed.).

La recherche agronomique dans les pays du bassin méditerranéen

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1988-III

1988

pages 7-18

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI885226>

To cite this article / Pour citer cet article

Kellou R. **La recherche agricole en Algérie**. In : Casas J. (ed.). *La recherche agronomique dans les pays du bassin méditerranéen*. Montpellier : CIHEAM, 1988. p. 7-18 (Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1988-III)



<http://www.ciheam.org/>  
<http://om.ciheam.org/>

---



---

# La recherche agricole en Algérie

Ramdane KELLOU

*Directeur Général - Institut National de la Recherche Agronomique (INRAA) - Ministère de l'Agriculture et de la Pêche de la République Algérienne Démocratique et Populaire*

---



---

En Algérie, l'importance de l'agriculture et son rôle vital dans l'amélioration des conditions socio-économiques des populations constituent l'axe prioritaire des programmes de développement national définis par le deuxième plan quinquennal 1985-89.

Le secteur de l'agriculture et de la pêche, en coordination étroite avec celui de l'hydraulique, a engagé au cours de ces dernières années un programme d'actions diverses sur les plans organisationnel, technique, économique et de formation des hommes.

De façon plus spécifique, les efforts déployés par le secteur de l'agriculture visent à l'intensification des productions agricoles par le recours aux techniques les plus performantes, économiques et adaptées aux conditions locales.

Dans ce domaine, les priorités ont été accordées aux productions suivantes:

- les céréales, légumes secs et fourrages;
- le maraîchage : cultures protégées et pommes de terre;
- l'agrumiculture, l'oléiculture et la viticulture;
- l'élevage bovin intensif (lait-viande), de montagne; l'élevage du mouton lié à la steppe, et enfin l'aviculture;
- les semences et plants.

Ce programme de développement sera appuyé par des actions spécifiques orientées vers :

- la formation professionnelle agricole;
- le recyclage et le perfectionnement des cadres;
- la mise en place et le renforcement de l'appareil de vulgarisation;
- le renforcement de la recherche appliquée et le développement de la recherche fondamentale.

---

## I - La recherche agricole

---

La recherche agricole est considérée, dans le concept général du développement agricole en Algérie, comme une fonction essentielle et nécessaire. Aussi, en tant que paramètre important du développement, elle ne peut être dissociée des préoccupations du secteur, à savoir l'augmentation quantitative et qualitative des productions agricoles et la promotion du monde rural.

Intégrant plusieurs disciplines scientifiques, la recherche agricole permet l'élaboration de méthodes et la mise au point de techniques qui, une fois vérifiées et confirmées dans les conditions optimales de leur utilisation, sont mises à la disposition de l'agriculteur par la vulgarisation.

Les méthodes utilisées actuellement en Algérie sont essentiellement orientées vers la recherche appliquée. Elles se développent dans certains

domaines vers la recherche fondamentale dans un cadre d'ensemble complémentaire et répondant nécessairement à un besoin de développement agricole.

Par son organisation, son fonctionnement, son évaluation et les objectifs qui lui sont assignés, la recherche agricole en Algérie est une «recherche orientée».

### 1. Processus général de la recherche agricole

La mise au point de techniques nouvelles est assurée par la recherche nationale ou par le transfert technologique.

Dans ce dernier cas les essais d'adaptation aux conditions agro-pédo-climatiques spécifiques du pays, les études de rentabilité économique et de concordance avec le milieu social, sont d'une nécessité impérieuse.

Ce processus et les conditions qui lui sont sous-tendues ont amené l'Algérie à mettre en place un appareil de recherche alliant les recherches fondamentale et appliquée, à l'activité de diffusion du progrès technique par des organismes appropriés.

### 2 Programme général de recherche 1986-1989 (cf. tableau 1)

Le programme de recherche 1986-1989, ci-dessous décrit à titre indicatif, s'efforce de présenter les activités principales prises en charge par l'appareil national de recherche.

Il s'articule autour des plans nationaux d'intensification des productions agricoles engagés par l'agriculture, à savoir :

- l'amélioration du matériel végétal et animal;
- la protection des cultures et la santé animale;
- la production, la multiplication et le contrôle du matériel végétal de base et des animaux d'élite;
- les normes et techniques culturelles et de conduite des troupeaux les plus performantes.

---

## II - Les institutions

---

La recherche scientifique et technique est conduite en Algérie par tous les secteurs économiques concernés par le développement.

Au niveau national, le Haut Commissariat à la Recherche, sous tutelle de la Présidence de la République, assure la coordination et la cohérence des programmes de recherche proposés.

Pour ce qui est de la recherche agricole, deux grands secteurs prennent en charge cette activité :

- le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche;
- le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

### 1. Le secteur de l'agriculture et de la pêche

Le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche conduit et gère son programme de recherche à travers dix organismes :

- l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA);
- l'Institut National de la Protection des Végétaux (INPV);
- l'Institut National de la Santé Animale (INSA);
- l'Institut Technique des Grandes Cultures (ITGC);
- l'Institut Technique du Maraîchage et des Cultures Industrielles (ITCMCI);
- l'Institut Technique de l'Arboriculture Fruitière et de la Viticulture (ITAFV);
- l'Institut Technique de l'Elevage Bovin et Ovin (ITEBO);
- l'Institut Technique des Petits Elevages (ITPE);
- l'Institut Technique de Développement de l'Agronomie Saharienne (ITDAS);
- le Centre d'Etudes et de Recherche en Pêches (CERP).

Tous ces organismes qui sont des établissements publics à caractère administratif, dotés de l'autonomie financière, mènent leurs programmes par le biais de 61 stations de recherche-expérimentation et 20 laboratoires de moyenne dimension.

Cet appareil de recherche est assisté d'un appareil de diffusion du progrès technique constitué par le Centre National de Pédagogie Agricole (CNPA) et les structures locales de développement agricole (Directions de l'Agriculture et secteurs de développement), les coopératives spécialisées et Centres de formation et de vulgarisation agricoles (CFVA).

## A. L'appareil de recherche du secteur de l'agriculture

Il est constitué de trois groupes de structures complémentaires : l'Institut National de la Recherche Agronomique, les instituts techniques et les instituts de prévention et de lutte.

### L'Institut National de la Recherche Agronomique

L'INRA, organisé en laboratoires et stations de recherche, est chargé de la recherche fondamentale. A ce titre il développe des programmes scientifiques horizontaux d'intérêt commun aux instituts techniques telles que : génétique, physiologie végétale et animale, bioclimatologie, biométrie et informatique, économie et sociologie rurales.

En l'étape actuelle d'organisation et de renforcement de son potentiel humain d'intervention, le programme d'activités de l'INRA est concentré sur :

- le suivi de la fertilité des sols agricoles;
- les essais d'amendements minéraux des sols salés;
- les ressources phytogénétiques (céréales, légumes secs, fourrages);
- la culture de tissus (palmier dattier);
- la coordination des programmes de recherche, de formation et de coopération des instituts techniques.

### Les Instituts Techniques

Au travers de stations expérimentales et de laboratoires spécialisés, les instituts techniques ont pour mission principale d'apporter les réponses aux contraintes soulevées par la production.

Aussi, ils prennent en charge toutes les activités de recherche appliquée induites par les programmes d'intensification agricole et ce dans les secteurs de :

- l'élaboration de normes d'utilisation des principaux facteurs de production;
- la mise au point et/ou l'adaptation de techniques performantes de production;
- la production et la conservation du matériel végétal de base et d'animaux d'élite;
- le contrôle et la certification de ces matériaux;

- la contribution à la formation de formateurs, au perfectionnement et à la vulgarisation.

### Les Instituts de prévention et de lutte

Outre leurs missions de recherche-expérimentation liées à leur domaine d'intervention, ces instituts (INPV et INSA) sont chargés de la prévention et de la lutte contre les ennemis des cultures et parasites des animaux domestiques.

A ce titre, ils conduisent les activités :

- de contrôle phytosanitaire et sanitaire aux frontières et d'homologation de pesticides et produits vétérinaires;
- d'épidémiologie et de lutte contre les affections calamiteuses : criquets, punaises céréales, cératite et docus, tuberculose, brucellose, rage, clavelée, etc.

## B. Le fonctionnement de l'appareil de recherche de l'Agriculture

### Les organes d'orientation, de coordination et de consultation

Outre le Haut Commissariat à la Recherche, dont la mission de coordination et d'harmonisation des programmes se situe au niveau intersectoriel, la coordination des programmes de recherche et de vulgarisation est assurée au sein du secteur agricole par deux organes spécialisés placés sous l'égide du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Direction de la Formation - Recherche - Vulgarisation) :

- Le Conseil scientifique de Recherche-Développement (CSRDA);
- Le Conseil National de Vulgarisation Agricole (CNVA).

Au niveau des Institutions de recherche, des conseils d'orientation et de contrôle assistent l'institut dans la gestion des moyens, et des conseils scientifiques en orientent les programmes de recherche en conformité avec le Plan National.

### L'organisation et le fonctionnement

Tous les Instituts sont organisés en départements techniques spécialisés, assistés d'un département administratif et financier, chargés d'apporter l'appui à l'exécution des programmes, d'en contrôler l'exécution et d'évaluer les résultats.

Ceux-ci, pour les instituts techniques, sont en général au nombre de cinq : production de semences et plants, recherche-expérimentation, études et programmation, appui à la production, administratif et financier.

L'INRA, institut à activités horizontales, comprend 6 départements (milieu physique, ressources phytotechniques et de la création variétale, ressources zootechniques et sélection animale, économie et sociologie rurales, biométrie et informatique) et un service de la documentation et des relations extérieures.

Au stade actuel d'organisation, seuls les départements du milieu physique, des ressources phytotechniques et d'économie et sociologie rurales sont fonctionnels.

Pour la réalisation de leurs programmes de recherche, les instituts disposent de stations de recherche-expérimentation, de laboratoires de contrôle (semences, sols, bioclimatologie).

Des fermes pilotes rattachées aux Directions de l'Agriculture et de la Pêche constituent la courroie la plus décentralisée de diffusion du progrès technique où les instituts apportent leur contribution.

En matière de fonctionnement, en tant qu'établissements publics à caractère administratif dotés de l'autonomie financière, les instituts disposent de budgets de fonctionnement et d'équipements alloués par l'Etat et ce, à fonds perdus.

Ce type de statut administratif, par ses contraintes administratives, est actuellement en cours de réexamen en vue de son aménagement en statut à caractère économique bénéficiant toutefois d'une subvention de l'Etat.

## 2. Le secteur de l'enseignement supérieur

Dans le domaine de la recherche agricole, ce secteur intervient au travers des unités de recherche créées auprès de :

- l'Institut National Agronomique (INA) : Unité de recherche des sciences agronomiques (URSA);

- l'Université des Sciences et de la Technologie (USTHB) : Unités de recherche des zones arides (URZA) et de biologie terrestre (URBT).

Ces unités de recherche sont coordonnées au niveau sectoriel par une direction de la recherche scientifique instituée au sein du Ministère de l'enseignement supérieur.

Au même titre que les instituts de l'agriculture, ces unités de recherche sont dotées d'un conseil scientifique et gèrent de façon autonome les crédits mis à leur disposition par leur structure de rattachement (INA-Université).

Globalement, le programme de recherche de ces unités se présente comme suit :

### INA - URSA :

- amélioration du patrimoine génétique et des techniques culturales;
- pathologie des semences et plants;
- parasites animaux des plantes cultivées;
- protection des formations forestières et steppiques dans les zones semi-arides;
- mise en valeur agricole en zone aride (évolution des sols);
- amélioration du développement des productions animales par l'exploitation des potentialités animales et alimentaires locales;
- utilisation économique des eaux;
- valorisation des sous-produits de l'industrie.

### USTHB - URZA :

- amélioration et protection des palmeraies : bayoud, pédologie, microbiologie et fertilisation, cultures hydroponiques;
- préservation et régénération des espèces sahariennes et steppiques : reforestation des zones arides et fixation des dunes, biologie de l'alfa, du terfes;
- amélioration des élevages et adaptation au désert: ovins - camélins.

### USTHB - URBT :

- écosystèmes steppiques et sahariens : phytosociologie, phytomasse et applications pastorales;
- écosystèmes présaharien et saharien : phytocénoses arides et sahariens;
- ensablement.

### III - Le cadre organisationnel de la recherche et les relations inter-organismes

#### 1. Le cadre général organisationnel

La recherche scientifique et technique en Algérie est régie par des textes de base (1983) issus du séminaire national sur la recherche organisé en 1982 et instituant :

- le Haut Commissariat à la Recherche dont le rôle principal est d'une part d'orienter la recherche sur les préoccupations nationales de développement, et d'autre part de s'assurer de la cohérence des programmes et de l'utilisation rationnelle des moyens mobilisés;

- les modalités et procédures de création et de fonctionnement des entités de recherche nouvelles (Centres et unités de Recherche rattachés auprès des secteurs économiques impliqués);

- le statut type du chercheur et celui du chercheur associé.

En outre, sous l'égide du Commissariat à la Recherche, des Comités mixtes ont été constitués et ont oeuvré tout au long de l'année 1985 et début 1986 à l'effet d'élaborer le Plan national prioritaire de recherche en agro-alimentaire.

Ce plan associé au recensement des structures de recherche existantes et à l'évaluation du potentiel national scientifique humain existant, constitue le principal dossier de référence du Commissariat à la Recherche pour l'étude et l'approbation des programmes annuels et pluriannuels de recherche, de financement, d'investissement et de coopération présentés par les organismes de recherche.

Bien que sous tutelle directe du département ministériel concerné, les institutions de recherche sont soumises à l'orientation, l'évaluation et le contrôle du Haut Commissariat à la Recherche.

Les budgets de fonctionnement et d'investissement de la recherche, individualisés au sein du secteur par organisme eu égard à leur autonomie financière, sont soumis à l'appréciation du Haut Commissariat à la Recherche qui émet un avis aux Ministères de la Planification et des

Finances, et présentés par le Gouvernement à l'Assemblée Nationale Populaire.

#### 2. Les relations inter-organismes

##### A. Au sein du secteur de l'agriculture

Comme cité plus haut, la coordination des activités de recherche-expérimentation et la circulation de l'information au sein de l'appareil du secteur de l'agriculture se font :

- au travers du Conseil Scientifique de Recherche Développement (CSRDA) institué auprès de la direction de la formation, recherche-vulgarisation du Ministère d'une part,

- par le biais du Conseil National de Vulgarisation de ce même Ministère d'autre part.

Enfin, il y a lieu de signaler que ces instituts sont membres du Conseil Scientifique de Recherche de l'INRA, et que ce dernier institut est représenté dans chaque Comité Technique créé auprès des instituts.

##### B. Au niveau intersectoriel

L'appareil de recherche du secteur agricole s'efforce d'établir et d'entretenir des relations intersectorielles avec son principal partenaire qui est celui de l'enseignement supérieur.

Les Unités de recherche concernées (URSA, URZA, URBT) récemment mises en place et en cours d'organisation sont mises à contribution pour ce qui est du développement des activités de recherche dans les domaines de la fertilité des sols et les amendements minéraux, du bayoud du palmier dattier, et de la phytosociologie de la steppe et sa régénération.

Des mécanismes de concertation et de coordination des activités ont été institués récemment auprès de l'INA par la participation de l'INRA au Conseil Scientifique de cet institut, et *vice versa*, et la participation de chaque institut technique au Comité scientifique des départements de l'INA concernés par l'activité de l'Institut.

Il y a lieu de noter enfin que dans l'attente de voir des chercheurs de ces unités travailler au sein même des instituts de recherche de l'agriculture, les ingénieurs et chercheurs de ce secteur contribuent aux enseignements spécialisés, plus particulièrement à l'INA.

## IV - Les moyens de la recherche agricole

En matière de moyens d'intervention de la recherche, les développements ci-dessous porteront principalement sur les personnels, les structures et les finances.

### 1. Le potentiel humain de recherche

Le potentiel humain de scientifiques (chercheurs permanents et associés) engagés dans le programme national prioritaire de recherche en agro-alimentaire est évalué à environ 450 personnes (chercheurs professionnels, enseignants chercheurs, étudiants en *magister*) auxquelles il y a lieu d'associer environ 135 techniciens.

Il s'agit là d'un personnel évoluant principalement dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche et de l'enseignement supérieur. Celui de l'hydraulique et des industries légères n'a pu être disponible pour les besoins du présent document.

Ce personnel est régi d'une part par le statut des corps techniques du secteur de l'agriculture dans l'attente de l'élaboration du statut particulier des chercheurs de l'agriculture, et d'autre part par le statut du chercheur associé pour ce qui est des enseignants-chercheurs.

Ces chercheurs bien que souvent issus des mêmes établissements d'enseignement (INA - ITA - Universités) se voient pour l'instant appliquer des statuts différents défavorisant les personnels évoluant dans les secteurs économiques, donc les chercheurs à plein temps (agriculture - hydraulique - industries).

Cette situation devrait dans un bref avenir être aplanie par la promulgation des statuts particuliers du personnel de la recherche en agriculture.

S'agissant du potentiel humain de soutien à la recherche (administratifs - ouvriers professionnels et agricoles), celui-ci est représenté en grand nombre (environ 1245 personnes) principalement dans le secteur de recherche de l'agriculture. (tableau 1).

### 2. Les laboratoires et stations

Globalement, l'appareil de recherche agricole dispose d'une importante infrastructure représentée par :

- 31 unités laboratoires, généralement de moyenne dimension pour ce qui est de l'agriculture importantes pour l'enseignement supérieur mais surtout utilisées pour la formation;

- 68 stations de recherche-expérimentation, principalement dans le secteur agricole, concentrées dans le nord du pays, totalement absentes dans les zones de montagne.

(Voir les tableaux 2 et 3)

### 3. Les ressources financières

Principalement constituées par des subventions de fonctionnement et des allocations d'équipement, les ressources financières de la recherche agricole sont issues du budget de l'Etat.

- Le budget de fonctionnement est presque exclusivement réservé aux salaires et charges sociales (80 % des crédits); la section concernant les crédits affectés au fonctionnement des services reste minime.

Les problèmes liés au budget de fonctionnement concernent principalement la méthode et les procédures de gestion qui caractérisent les établissements à statut administratif.

- Le budget d'équipement, très important eu égard à la jeunesse des structures (pour la plupart créées entre 1974 et 1980), est caractérisé par un volet financier élevé lié aux infrastructures (sièges, construction et rénovation de stations) et équipements agricoles (irrigation, matériels de traction et tractés, etc.).

### 4. L'assistance étrangère et/ou internationale

L'Algérie par des accords gouvernementaux bilatéraux ou multilatéraux engage des actions de coopération internationale dans le domaine de la recherche agricole liée à des projets de développement.

### A. Au niveau multilatéral

Il s'agit principalement d'une coopération menée avec certaines institutions spécialisées du système des Nations Unies, la CEE, l'OADA et l'ICARDA.

#### Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)

Quelques projets de recherche-développement sont actuellement opérationnels; leur clôture est envisagée pour le prochain cycle de planification du PNUD.

- Etude et schémas directeurs du développement de l'oléiculture (ITAFV)
- Intensification de la protection des cultures (INPV);
- Intégration céréales - élevages (ITGC);
- Protection phytosanitaire des forêts (INRF);
- Opérations pilotes de vulgarisation agricole (CNPA).

#### Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

Un seul projet de coopération est actuellement en cours avec l'Université d'Alger (URSA), relatif au développement de l'assistance et des activités de la station de recherche d'El-Goléa (sud du pays).

#### Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD)

Il s'agit là de projets régionaux ou internationaux conduits avec l'assistance directe du PNUD.

- Programme régional des ressources en eau en Afrique du Nord (Ministère de l'hydraulique)
- Programme régional de lutte contre le bayoud (INRA - INPV).

#### La Communauté Economique Européenne (CEE)

Cette coopération se manifeste principalement dans les domaines de la formation de chercheurs, l'assistance d'experts et la documentation sur les zones arides et l'agronomie.

### L'Organisation Arabe pour le Développement Agricole (OADA) et ICARDA

Ces organismes contribuent au développement de la recherche agricole, principalement par des consultations techniques et l'envoi de matériel végétal de haute performance et de documentation (céréales, légumes secs, fourrages et arboriculture rustique).

### B. Au niveau bilatéral

La coopération internationale bilatérale de l'Algérie s'efforce de se diversifier pour répondre aux besoins réels de la recherche.

Actuellement, cette coopération est fortement tournée vers la formation post-graduée, et ce avec: la France, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, le Canada, l'URSS.

### 5. Documentation - Publications

C'est certainement le secteur le plus démuné de l'activité de recherche agronomique.

Les efforts conduits par les organismes de recherche des secteurs de l'agriculture et de l'enseignement dans ce domaine n'ont pas assuré la satisfaction des besoins eu égard à leur ampleur.

Aussi, la nécessité a-t-elle été ressentie de mettre en place deux organismes de coordination et d'informations scientifiques et techniques. Ont ainsi été créés le Centre National sur l'Information Scientifique et Technique et le Centre National de Documentation Agricole.

S'agissant des publications, il y a lieu de noter la reprise récente des *Annales* de l'Institut National Agronomique (INA), la revue *Algérie verte* du Ministère de l'Agriculture.

---

## V - Le Développement de la recherche dans un cadre coopératif

---

L'organisation de tels séminaires regroupant tous les pays à préoccupations similaires et parfois communes et dont le souci principal est d'assurer le bien-être social des populations et un développement économique plus juste constitue à notre point de vue un grand acquis pour la science agronomique.

Les problèmes généraux d'organisation et de fonctionnement qui ne manqueront pas d'être soulevés par les rapports nationaux montrent la nécessité d'instaurer de façon permanente et organisée des échanges inter-organismes sur les expériences acquises, ceux-ci ne pouvant être que bénéfique à un moment de notre histoire ou le chantage alimentaire est encore utilisé dans certaines régions du globe.

L'occasion nous est offerte par la tenue de ce séminaire d'émettre quelques propositions de coopération méditerranéenne :

### 1. Les thèmes d'intérêt commun

- Les ressources phytogénétiques en vue de la création et l'amélioration variétale des céréales, fourrages et légumes secs (banque de gènes Nord Ouest Afrique);

- La production rapide et de qualité sanitaire requise de plants de pomme-de-terre, artichaut et de palmier dattier (culture de tissus);

- L'amélioration de l'alimentation et de la conduite des élevages bovins intensifs (lait) et de montagne (agriculture de montagne);

- La mise en valeur, la régénération de la steppe et le développement des élevages ovins;

Le développement des techniques et matériaux d'irrigation et de drainage en zones arides intégrant les ressources nationales.

### 2. La formation de chercheurs

L'investissement humain que constitue la formation du chercheur doit être encouragé et renforcé.

Malheureusement, les difficultés d'accueil en nombre déjà limité de jeunes chercheurs dans les universités ou centres de recherche de renommée méritent que les travaux du séminaire y consacrent un intérêt particulier, notamment pour ce qui est :

- de l'échange d'informations sur les possibilités existantes et conditions exigées entre les pays du bassin méditerranéen;
- d'assurer l'acceptation et la prise en charge du thème de recherche proposé par le pays concerné;
- de l'organisation de séminaires spécialisés de courte durée sur des thèmes de recherche reconnus d'intérêt commun.

### 3. La documentation et les échanges

Il est évident que la documentation scientifique, les échanges de publications et de matériels divers (végétal) constituent des voies précieuses d'informations et de renforcement des liens entre organismes de recherche et chercheurs.

Très limitée au stade actuel, cette activité devrait être développée dans le cadre de conventions inter-organismes et/ou au travers du CIHEAM qui pourrait éventuellement mettre en place un système d'information (genre AGRIS) sur des thèmes précis.

Tableau 1 : Etat du personnel dans les institutions de recherche les plus importantes

Niveaux Structures	3ème Cycle	Ing. Etat Assistant	Ingénieur Application	Technicien	Personnel peu qualifié
<b>I - Agriculture</b>					
INRA	5	14	24	25	270
Ins. Prod. Végétales	23	28	109	18	750
Ins. Prod. Animales	7	13	34	51	195
Pêches	3	6	1	3	8
<i>S/Total</i>	38	61	168	97	1 223
<b>II - Enseignement supérieur</b>					
INA-URSA	18	97	-	33	22
USTHB-URZA	20	28	-	5	-
USTHB-URBT	18	3	-	-	-
<i>S/Total</i>	56	128	-	38	22
<b>Total</b>	<b>94</b>	<b>189</b>	<b>168</b>	<b>135</b>	<b>1 245</b>

Tableau 2: Répartition des stations de recherche  
et d'Expérimentation par grandes régions

Structures	Rubriques	Nombre et régions							Total
		Ouest	Centre	Est	Montagne	Steppe	Sud		
<b>I - Agriculture</b>									
INRAA		4	2	1	-	-	5	12	
INPV		2	2	3	-	-	2	9	
INSA		-	-	-	-	-	-	-	
Instituts productions végétales		11	11	7	-	-	2	31	
Instituts productions animales		-	2	2	-	-	-	7	
Pêches		-	1	1	-	-	-	2	
<b>II - Enseignement supérieur</b>									
URSA (INA)		-	-	-	-	-	-	-	
URZA (USTHB)		-	-	-	-	-	2	2	
URBT (USTHB)		-	-	-	-	-	-	5	
<b>Total</b>		<b>17</b>	<b>18</b>	<b>14</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>68</b>	

Tableau 3 : Répartition des laboratoires par structure

Structures	Rubriques	Nombre et régions					Total
		Ouest	Centre	Est	Sud	Total	
<b>I - Agriculture</b>							
	INRAA	1	2	-	-	-	3
	INPV	-	3	-	-	-	3
	INSA	1	1	1	-	-	3
	Instituts productions végétales	1	15	1	-	-	7
	Instituts productions animales	1	1	-	-	-	2
	Pêches	-	1	1	-	-	2
<b>II - Enseignement supérieur</b>							
	URSA (INA)	-	8	-	-	-	8
	URZA (USTHB)	1	2	-	-	-	3
	URBT (USTHB)	-	-	-	-	-	-
	<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>23</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>31</b>

